



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bastia, le 05/03/2024

L'État met en place dès ce jour des permanences agricoles en Haute-Corse

Afin de concrétiser l'engagement du Président de la République d'un traitement rapide et en proximité des demandes des agriculteurs, le Gouvernement a pris la décision de mettre en place des permanences agricoles dès le lundi 4 mars 2024.

Ces permanences permettent une prise en charge personnalisée des agriculteurs et un échange sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer sur leurs exploitations, afin de leur apporter des réponses concrètes et de les informer sur les dispositifs de soutien mis en place par le Gouvernement et auxquels ils peuvent prétendre.

Ces permanences se tiendront au plus près du terrain, dans les locaux de la Préfecture de la Haute-Corse et des sous-préfectures de Corte et Calvi, dans un cadre confidentiel et de manière individuelle.

Les situations individuelles des agriculteurs rencontrés lors de ces permanences feront l'objet d'un examen rapide et attentif par l'ensemble des services et opérateurs de l'État concernés, sous la coordination du Préfet de département, afin d'être en capacité d'apporter une réponse sur l'ensemble des domaines dans lesquels les agriculteurs souhaitent solliciter un appui.

Les permanences en Haute-Corse :

	ADRESSE	TÉLÉPHONE	COURRIEL	HORAIRES
Préfecture de la Haute-Corse	Forum du Fango (partie supérieure), 20200 BASTIA	04 95 34 51 48	hugues.valenton@haute-corse.gouv.fr	Du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h ou sur rendez-vous
Sous-préfecture de Corte	29 Cours Paoli, 20250 Corte	04 95 34 52 43	christelle.volpi@haute-corse.gouv.fr	
Sous-préfecture de Calvi	Place de la Porteuse d'Eau, 20260 Calvi	04 95 34 50 40	frederic.guglielmi@haute-corse.gouv.fr	

Direction du cabinet

Tél. : 06 77 23 24 10 – 07 86 35 55 47

Mél. : pref-communication@haute-corse.gouv.fr

Communication interministérielle

Rond point du Maréchal de Hautecloque
20401 Bastia CEDEX